

Vevey, le 13.05.2024

## Préavis n° 04/2024 relatif à l'acquisition de modules complémentaires de la solution de gestion kibe

---

Au Conseil Intercommunal de l'ASICC

---

*Les dénominations des personnes, fonctions et professions désignées au masculin dans le texte s'appliquent également au féminin.*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

### OBJET DU PRÉAVIS

Les UAPE Ondîne utilisent le logiciel de gestion kibe depuis déjà quelques années. Les structures préscolaire et Accueil familial de jour, gérées actuellement par le Réseau LAC, utilisent aussi cette solution.

Dans la perspective de la création du réseau d'accueil de jour de l'ASICC et afin d'offrir un service de qualité aux familles tout en optimisant les coûts de gestion administrative, le Comité de direction vous soumet le présent préavis afin de permettre l'acquisition de 3 modules supplémentaires qui sont :

- kibe.portail
- kibe.mobile
- kibe.refacturation

En validant le présent préavis, le Conseil Intercommunal de l'ASICC permettra la disponibilité des tablettes à la rentrée scolaire 2024 pour les UAPEs, dès janvier 2025 pour les structures d'accueil préscolaire, une disponibilité dès janvier 2025 de la refacturation et une mise en place du portail pour les inscriptions aux UAPE en février 2025.

### KIBE.PORTAIL

kibe.portail offre de nombreuses fonctionnalités aux parents et facilite le traitement administratif des données des familles, des inscriptions, des contrats et des attestations pour les déclarations impôts.

Lors de l'inscription d'une nouvelle famille, les parents saisissent les données nécessaires au traitement de leur dossier dans le portail et peuvent les modifier à tout moment par la suite, ce qui permet d'éviter les échanges par courrier ou par courriel avec l'administration. A noter que toute famille déjà enregistrée dans le système pourra très simplement créer son compte et récupérer toutes les informations déjà existantes dans la solution.

Une fois le compte créé, les familles pourront :

- Enregistrer une nouvelle inscription.
- Renouveler leur inscription après avoir reçu un courriel automatique de rappel de l'échéance.
- Télécharger tous les documents utiles au traitement des inscriptions (déclaration d'impôt, attestation de travail, attestations d'assurances maladie et RC, etc...).
- Valider les contrats de manière électronique.
- Saisir des demandes de dépannage et annoncer des absences.
- Faire une demande de modification de contrat selon les règles définies dans le règlement.
- Visualiser leurs factures qui par ailleurs leurs seront envoyées par courriel.
- Télécharger les attestations pour leur déclaration d'impôts.

Les différents processus sont liés à des flux automatisés de processus générant des courriels de rappels, d'information aux parents ou aux directeurs/trices, ainsi que des mises à jour automatiques des données dans kibe.

Toutes ces actions permettent de faciliter le processus de gestion pour les familles, tout en limitant au strict nécessaire les interactions entre celles-ci et l'administration. Elles réduisent de manière drastique l'envoi de courriers, de formulaires ou de contrats sous format papier, permettant ainsi des économies de papier et de frais de port.

Selon des estimations réalisées en relation avec le nombre d'inscriptions, de contrats et de familles gérés par année, l'utilisation du portail par rapport à un traitement manuel correspond à une économie de 0.4 EPT.

## KIBE.MOBILE

kibe.mobile est une application fonctionnant sur tablette ou téléphone portable. Elle offre de nombreuses fonctionnalités aux équipes des structures d'accueils préscolaire et parascolaire telles que :

- Gestion des arrivées et départs des enfants par simple clic, avec fonctionnalité « départs groupés » pour les UAPE, par exemple lorsque les enfants retournent en classe en début d'après-midi.
- Visualisation des enfants devant arriver dans la structure avec possibilité de gérer les heures d'arrivée prévues pour chaque enfant, par exemple le matin entre 6h30 et 9h00 pour le préscolaire. L'enfant apparaît automatiquement sur la tablette quelques minutes avant son arrivée prévue permettant à l'équipe d'anticiper l'arrivée et, le cas échéant, de réagir lorsque l'enfant ne se présente pas.
- Possibilité de saisir un dépannage ou une absence directement depuis la tablette soit de manière prévisionnelle, soit le matin même lors de l'annonce par le parent. Selon le choix (dépannage ou absence), l'enfant apparaîtra ou disparaîtra automatiquement de la page d'accueil des enfants prévus le jour dit.

- Possibilité de prendre une photo de chaque enfant pour son dossier, mais aussi pour l'identifier visuellement sur la tablette.
- Possibilité de prendre une photo des personnes autorisées.
- Possibilité d'enregistrer les personnes autorisées supplémentaires avec enregistrement de leurs données, bien entendu après avoir été informé au préalable par les parents.
- Disponibilité d'informations spécifiques à l'enfant (maladie, médicaments, régime alimentaire, particularités) avec signalétique sur la photo de l'enfant.
- Gestion d'alarmes relatives à un enfant (prise de médicament, départ avancé pour raison particulière, etc....).
- Saisie du journal de vie de l'enfant.
- Disponibilité des feuilles d'urgences des enfants.
- Accès aux numéros d'urgences.

La gestion des dépannages/absences est complémentaire à l'option disponible sur le portail. Il arrive en effet assez régulièrement que les parents fassent une demande de dépannage ou annoncent une absence lorsqu'ils amènent ou viennent chercher leur enfant. Les équipes peuvent immédiatement visualiser les places disponibles sur la tablette, puis enregistrer la demande de dépannage sans que cela ne passe par l'administration. Les demandes ou annonces sont ensuite automatiquement enregistrées dans kibe et prêtes pour la facturation.

Le mise à disposition de kibe.mobile a non seulement un effet sur la charge administrative liée à la saisie des dépannages, des absences dans kibe, puis sur le transfert de l'information aux équipes, mais elle permet aussi de réduire le temps d'impression et de mise à disposition des documents (listes de présences, feuilles d'urgence), ainsi que les coûts de papier et d'impression (économie de temps estimée à un 10% EPT).

Le montant du préavis inclut la livraison de 15 tablettes avec housse de protection (prix unitaire de CHF 210.-) réparties de la manière suivante :

- Les Écureuils – 3 groupes – 1 tablette par groupe
- Aux Aventuriers – 3 groupes – 1 tablette par groupe
- UAPE – 4 structures – 2 tablettes par structure
- KAF – 1 tablette

## KIBE.REFACTURATION

kibe.refacturation permet d'automatiser le calcul du coût des prestations lors d'un changement de revenu, par exemple lors d'un changement de situation professionnelle en cours d'année. Reposant sur la temporalité des revenus des parents, elle permet de recalculer à tout moment les montants facturés aux parents (à la hausse ou à la baisse, selon les règles du réseau).

Le règlement de l'accueil de jour de l'ASICC accepté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 28 mars 2024 prévoit que la facturation repose sur les revenus provenant de la déclaration d'impôt avec, en début d'année suivante, une révision annuelle reposant sur la décision de taxation.

L'absence du module kibe.refacturation rendrait l'application du règlement et la gestion administrative de la révision annuelle très complexe et onéreuse.

Préavis n° 04/2024 relatif à l'acquisition de modules complémentaires de la solution de gestion kibe

## COÛTS DU PROJET

La politique tarifaire de cse.kibe pour les licences repose, pour le module refacturation sur un prix déterminé pour la 1<sup>ère</sup> structure, puis d'un prix pour les structures suivantes :

kibe.refacturation                    1<sup>ère</sup> structure : CHF 1725.-      2<sup>ème</sup> structure : CHF 863.-

Pour kibe.mobile, le prix par tablette est de CHF 575.-.

Les coûts du projet sont répartis de la manière suivante :

Modules	Licences	Services implémentation	Tablettes	Total
kibe refacturation	6'900	3'815		<b>10'715</b>
kibe mobile	8'625	6'223	3'150	<b>17'998</b>
kibe portail	12'200	34'595		<b>46'795</b>
<b>Total</b>	<b>27'725</b>	<b>44'633</b>	<b>3'150</b>	<b>75'508</b>

Ils seront amortis sur 5 ans pour un montant annuel de CHF 15'502.-. Par ailleurs, dès la 2<sup>ème</sup> année, des coûts de maintenance couvrant les licences et les développements spécifiques du portail pour l'ASICC, d'un montant de CHF 9'386.- seront portés au budget courant (taux 18%).

Il est à noter que la réduction, ou la non-augmentation des charges de gestion administrative, permettrait de faire une économie de 80% sur 5 ans.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICC

- Vu                                    le préavis n° 04/2024 du 13.05.2024,
- Ouï                                    le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant                    que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'adopter le préavis relatif à l'acquisition de modules complémentaires de la solution de gestion kibe.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



Céline Murisier



La Secrétaire du CoDir



Joëlle Berchier

Validé en séance de Comité de Direction le 13.05.2024